

Harmonisation, Quality Assurance
and Accreditation in Africa



Évaluations par des agences externes, visites d'appui et visites de suivi

APPEL À CANDIDATURES POUR
DES EXPERTS QUALIFIÉS EN
ASSURANCE QUALITÉ

Juillet 2026

L'initiative HAQAA3 a le plaisir d'inviter les agences africaines d'assurance qualité et les ministères chargés de l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur à désigner des experts qualifiés en assurance qualité pour mener des [évaluations d'agences, des visites d'appui et des visites de suivi](#) afin d'évaluer la conformité aux Normes et lignes directrices africaines pour l'assurance qualité (ASG-QA) et d'accompagner les instances de régulation de l'assurance qualité en Afrique qui mettent en place leurs systèmes d'assurance qualité.

INTRODUCTION

L'assurance qualité dans l'enseignement supérieur est reconnue comme un domaine stratégique clé dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine, qui accorde la priorité à un certain nombre d'outils et de mesures visant à harmoniser le secteur africain de l'enseignement supérieur et à le rendre à la fois adapté aux besoins locaux et compétitif à l'échelle mondiale. La collaboration en matière d'assurance qualité dans l'enseignement supérieur, et l'harmonisation de manière plus générale, constituent également un domaine de coopération fructueuse dans le cadre de la stratégie conjointe Afrique-UE. L'objectif est de mettre en place des structures et des systèmes compatibles qui faciliteraient la mobilité universitaire et favoriseraient la comparabilité des diplômes.

L'initiative « Harmonisation de l'assurance qualité et de l'accréditation dans l'enseignement supérieur africain » (HAQAA3), financée par l'Union européenne dans le cadre du partenariat stratégique Afrique-UE, apporte son soutien à la réalisation de ces objectifs. Cette initiative a conduit à l'élaboration des Normes et lignes directrices africaines pour l'assurance qualité (ASG-QA) ainsi qu'à une méthodologie d'évaluation par les pairs des agences externes d'assurance qualité au regard des normes ASG-QA parties B et C.

Afin de poursuivre le développement et le renforcement de l'assurance qualité externe en Afrique, l'Unité technique provisoire de l'Alliance panafricaine pour l'assurance qualité et l'accréditation (PAQAA), soutenue par l'Association européenne pour l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur (ENQA), coordonnera, dans le cadre de l'initiative HAQAA3, des évaluations d'agences, des visites d'appui et des visites de suivi destinées aux agences d'assurance qualité intéressées ainsi qu'aux pays disposant d'une agence d'assurance qualité nouvellement créée ou s'appêtant à en mettre une en place. Le consortium chargé de la mise en œuvre de HAQAA3 a donc le plaisir de lancer cet appel à candidatures d'experts chargés de mener ces évaluations et ces visites.

ÉVALUATION D'AGENCES SOUS HAQAA3

L'évaluation externe d'une agence d'assurance qualité est un processus fondé sur des données factuelles, mené par des experts indépendants (le comité d'évaluation). Son objectif principal est d'évaluer dans quelle mesure, l'agence respecte les normes énoncées dans les parties B et C de l'ASG-QA, de manière professionnelle, critique et indépendante ; chaque membre du comité d'évaluation doit contribuer activement à cette activité. Le processus sera mené de manière formative, selon le principe des évaluations collégiales par les pairs, tout en permettant au comité d'évaluation de rendre un avis sur la conformité à l'ASG-QA.

Les informations fournies par l'agence faisant l'objet de l'évaluation sont présumées fondées sur des données factuelles et exactes, sauf preuve du contraire. Au cours de l'évaluation, le comité d'évaluation vérifie et recoupe les informations recueillies, y compris le rapport d'auto-évaluation et les autres documents. La gestion du processus d'évaluation est indépendante de l'agence évaluée. Le rapport d'évaluation externe rédigé par le comité doit être suffisamment détaillé pour permettre à tout lecteur externe de s'assurer de la rigueur de l'évaluation. Il doit contenir des informations suffisantes et vérifiées qui démontrent clairement dans quelle mesure l'agence comprend et respecte les normes. Pour bénéficier d'une évaluation externe complète, il est recommandé qu'une agence exerce des activités d'assurance qualité depuis au moins deux ans et qu'elle ait fait l'objet d'au moins cinq évaluations externes d'assurance qualité, telles que des rapports d'évaluation institutionnelle ou de programme.

Pour les agences récemment créées qui ne remplissent pas cette exigence, HAQAA3 leur offre la possibilité d'accueillir une visite d'appui au cours de laquelle certaines normes seront abordées. Pour les agences ayant déjà fait l'objet d'un examen complet dans les phases précédentes de HAQAA, la visite de suivi propose une approche sur mesure, fondée sur les recommandations formulées à l'issue de l'évaluation précédente. Pour plus d'informations sur les types d'évaluations, veuillez vous reporter à la [note d'information destinée aux experts](#).

PARTICIPATION D'EXPERTS EXTERNES

Les membres du comité d'évaluation doivent s'assurer de disposer de suffisamment de temps pour participer à l'évaluation. Le fait de ne pas contribuer activement à celle-ci peut entraîner leur exclusion du processus d'évaluation. Le comité doit travailler en équipe et agir en toute indépendance afin de garantir que ses jugements ne soient pas influencés par l'agence évaluée, par un établissement d'enseignement supérieur ou par toute autre partie intéressée. Les membres du comité doivent faire preuve d'esprit de coopération et de respect mutuel, tant entre eux qu'à l'égard de l'organisme évalué. Ils sont tenus de répartir équitablement les tâches et de s'acquitter avec sérieux des responsabilités qui leur sont attribuées au sein de l'équipe. En outre, tous les membres du comité doivent assister à chaque réunion de coordination – qu'elle se tienne en présentiel ou en ligne – avant, pendant et après la visite sur place, tout en veillant à être ponctuels. Il est également essentiel que tout élément de preuve ou toute information liée à l'évaluation découverte au cours du processus d'évaluation soit partagé avec l'ensemble de l'équipe afin d'être pris en compte dans la prise de décision. Enfin, une participation active aux discussions est cruciale pour parvenir à une compréhension collective de la situation de l'AAQ à la lumière des résultats de l'évaluation.

Au cours de la visite sur site, les membres de l'équipe d'évaluation doivent s'engager à respecter le code de conduite établi par l'organisme de coordination. Ils doivent recueillir des éléments probants conformément aux directives relatives à la collecte de données. En outre, des réunions de l'équipe doivent être organisées afin de discuter des conclusions et de rédiger un rapport de synthèse de fin de mission. À l'issue de la visite sur site, le rapport d'évaluation externe doit être rédigé à l'aide du modèle fourni par l'Unité technique de la PAQAA. L'équipe doit parvenir à un consensus sur la recommandation concernant le niveau de conformité de l'agence et rester disponible pour toute clarification ou discussion que l'Unité technique de la PAQAA pourrait demander au sujet du rapport.

NOMINATION, DÉSIGNATION ET FORMATION DU COMITÉ D'ÉVALUATION

Le principe des meilleures pratiques en matière d'assurance qualité externe repose sur le recours systématique à un large éventail de compétences et d'expériences. Les membres du comité sont issus des cadres supérieurs d'agences externes d'assurance qualité, des instances dirigeantes de l'enseignement supérieur et du monde universitaire, ainsi que d'experts internationaux en matière d'assurance qualité.

Le comité se compose normalement de quatre évaluateurs externes, nommés par l'organisme de coordination. Il doit inclure au moins un cadre supérieur, actuel ou ancien, d'une agence d'assurance qualité, un représentant des instances dirigeantes de l'enseignement supérieur et un étudiant. Une attention particulière sera également accordée à la réalisation d'un équilibre approprié entre les sexes, parallèlement à l'expertise, à l'expérience et à la représentation régionale requises. Les agences sont donc encouragées à prendre en compte la diversité des genres lors de la désignation des candidats à évaluer.

Étapes et critères de nomination et de candidature :

1. Les agences d'assurance qualité et les ministères africains désignent jusqu'à trois experts pour figurer dans la base de données d'experts HAQAA3. Une fois le processus de désignation et d'intégration dans la base de données achevé, les experts seront éligibles pour participer aux évaluations d'agences HAQAA3 jusqu'en 2028. Toutefois, cela ne signifie pas automatiquement qu'ils seront sélectionnés pour un processus d'évaluation. La sélection des membres du panel sera effectuée au cas par cas pour chaque processus d'évaluation par l'organe de coordination (voir point 2). Les experts désignés doivent posséder les compétences et l'expérience suivantes :
 - Bonne connaissance et bonne compréhension des mécanismes d'assurance qualité internes et externes.
 - Être capable de travailler efficacement au sein d'une équipe multiculturelle.
 - Posséder de solides compétences en communication, en rédaction et en informatique.
 - S'engager à participer aux formations ou aux séances d'orientation/d'intégration organisées par l'organisme de coordination en vue de la préparation au processus d'évaluation.
 - Les agences doivent respecter le principe de parité hommes-femmes lors de la soumission des candidatures.
 - Les experts proposés doivent maîtriser au moins l'une des langues suivantes : anglais, français, portugais.
2. Les membres des comités d'évaluation sont sélectionnés par l'organisme de coordination (HAQAA3) pour chaque exercice d'évaluation mené par HAQAA3. La composition des comités est déterminée pour chaque exercice d'évaluation en fonction de différents critères :
 - Les connaissances et l'expérience des différents candidats.
 - L'absence de conflit d'intérêts avec l'agence faisant l'objet de l'évaluation et l'engagement à signer le formulaire de confidentialité et de déclaration

- d'absence de conflit d'intérêts.
- Équilibre entre les membres du comité d'évaluation en termes d'expérience dans le domaine de l'assurance qualité de l'enseignement supérieur, de répartition géographique, de répartition hommes-femmes et de secteurs de l'enseignement supérieur représentés.
- Nombre d'experts requis pour mener à bien les activités.
- Tous les membres maîtrisent la langue de travail du pays dans lequel l'agence évaluée exerce ses activités. Les langues de travail prises en compte pour le cycle 2026-2028 sont l'anglais, le français et le portugais.

FORMATION D'EXPERTS

Pour figurer dans la base de données des experts HAQAA3, les experts doivent suivre une brève formation et passer un test portant sur le Cadre panafricain d'assurance qualité (PAQAF), l'ASG-QA et la méthodologie d'évaluation des agences. Ce n'est qu'après avoir réussi ce test qu'ils seront officiellement inscrits dans la base de données HAQAA3 et qu'ils pourront être contactés pour mener des évaluations.

Par ailleurs, un programme de formation en ligne leur sera proposé dès leur inscription dans la base de données, et d'autres réunions d'information seront organisées individuellement avec chaque groupe d'experts. L'objectif est de familiariser les évaluateurs avec l'ASG-QA, la méthodologie d'évaluation et le contexte dans lequel celle-ci est menée. Ces réunions d'information constituent également une occasion pour les membres des groupes d'experts de discuter entre eux avant la visite sur site.

APPEL À CANDIDATURES D'EXPERTS ADRESSÉ AUX AGENCES

Les agences, les ministères et les partenaires stratégiques de la HAQAA³ sont invités à proposer jusqu'à trois experts : au moins un issu d'une agence d'assurance qualité ou d'un ministère disposant d'une expertise en assurance qualité externe, et au moins un issu d'un établissement d'enseignement supérieur ayant une expérience en tant qu'expert externe auprès de l'agence ou du ministère et disposant d'une expertise en assurance qualité interne dans l'enseignement supérieur.

L'équipe de l'Unité technique intérimaire de la PAQAA, au sein de l'AAU, examinera les candidatures et fournira aux candidats retenus le lien leur permettant de suivre la première phase de la formation et de finaliser leur inscription dans la base de données en téléchargeant leur CV et des informations sur leur expérience en matière d'assurance qualité dans l'enseignement supérieur.

Veuillez remplir le formulaire de candidature disponible [ICI](#). Les candidatures peuvent être soumises en anglais, en français ou en portugais. Si vous avez des questions, veuillez contacter le professeur Adewale Obadina, coordinateur de l'unité technique intérimaire de la PAQAA à l'AAU : obadinaw@aaau.org.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **31 août 2026**.